



# AVIS OFFICIEL

## PILIERS PUBLICS

- Sierre
- Noës
- Granges

Sierre, le 26 octobre 2018

Y:\STED\Enquêtes Enquêtes 2018\enquêtes 261018.doc

## Enquêtes Publiques

**La Ville de Sierre soumet à l'enquête publique les demandes déposées par :**

- M. Gildas Ferret, par l'entreprise GD Climat, pour l'installation d'une extraction d'air en façade et toiture d'un bâtiment existant à Kornmatte (Route de la Plaine) sur la parcelle No 6027 propriété de Stéphane Balmer, plan No 26 (zone de moyenne densité) coordonnées 607'450/126'500.
- Mme Marguerite Venetz, par l'entreprise Altitude Charpente Sàrl, pour la réfection de la toiture d'un atelier-grange-dépôt existant à Gobet (Route du Simplon) sur la parcelle No 631, plan No 5 (zone d'ensemble de valeur) coordonnées 607'870/127'230 (dérogation au tableau 109 RCCZ).

**Les observations ou oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes doivent être présentées par écrit, en deux exemplaires, sous pli recommandé, dans les trente jours dès la présente publication, au Service de l'édilité de la Ville de Sierre. Il peut être pris connaissance des dossiers déposés au secrétariat des Services Techniques à l'Hôtel de ville, du lundi au vendredi, le matin de 8 h 00 à 12 h 00.**

ADMINISTRATION COMMUNALE

		Visa
Service émetteur	Service de l'Edilité et de l'Urbanisme	JF
Date début de la publication	26.10.2018	
Date fin de la publication	26.11.2018	



## AVIS OFFICIEL

PILIERS PUBLICS de

- Sierre
- Noës
- Granges

Sierre, le 26 octobre 2018

Y:\CH\Modèles\Chancellerie\Piliers publics modèle.doc

### Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Ville de Sierre porte à la connaissance du public que **M. Antonio Rodrigues**, domicilié à Sierre, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter un café-restaurant au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements (parcelle) : No. 597 – Rte du Simplon 29 - Sierre  
Enseigne : **Le Simplon**  
Prestations : Café-restaurant  
Heures d'ouverture et de fermeture : Du dimanche au jeudi de 08h00 à 00h00  
Vendredi et samedi de 08h00 à 01h00  
Jours fériés : ouvert  
Début de l'activité : 1<sup>er</sup> janvier 2019

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 26 novembre 2018.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Visa

Service émetteur	Police	
Date début de la publication	26.10.2018	
Date fin de la publication	26.11.2018	